

GUIDE D'INFORMATION ÉDITION 2022

LEGS • DONATION • ASSURANCE VIE

JE PROTÈGE LES GÉNÉRATIONS À VENIR,
JE TÉMOIGNE MON **amour** AU peuple d'ISRAËL.



TRANSMETTRE AU
MAGUEN DAVID ADOM
C'EST **SAUVER DES VIES**
EN ISRAËL.
PENSEZ-Y
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN.

MAGEN
DAVID
ADOM
IN ISRAEL



מגן דוד
אדום
בישראל

ארגון ההצלה הלאומי



LES AMIS FRANÇAIS DU
MAGUEN DAVID ADOM

SERVICES D'URGENCES MÉDICALES EN ISRAËL
Association au service de la Vie ! 

SOMMAIRE



ÉditorialP. 3

Le mot du Président & du Directeur Général

VOTRE PATRIMOINE AU SERVICE DE LA VIE EN ISRAËL

- Service d'urgence médicaleP. 4
- Banque du SangP. 5
- Humanitaire.....P. 5

Plus de 90 ANS AU SERVICE DE LA VIE ! P. 6

AQIR AUX CÔTÉS du MDA

- LegsP. 7
- DonationP. 8
- Assurance-vieP. 9

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJETP. 10

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS P. 11



Madame, Monsieur,
Chers amis,
Haverim Chelanou,

Depuis sa création en 1930, le Magen David Adom poursuit avec succès un seul et unique objectif : celui de sauver des vies. Devenu une **référence mondiale en matière de secours d'urgences pré-hospitalières**, ce sont désormais 30 000 bénévoles qui sont au service de l'organisation qui soigne et reconforte les citoyens d'Israël.

En transmettant votre patrimoine au MDA, vous devenez de facto un maillon essentiel de la chaîne du secours. Notre organisation est au chevet de plus de 9 millions d'israéliens et n'est pas financée par l'Etat d'Israël. Ce sont les dons et plus particulièrement les legs qui permettent au MDA d'offrir à ses secouristes les meilleurs équipements et de

sauver ainsi des centaines de milliers de vies chaque année.

Faire un legs, une donation ou inscrire le MDA dans son contrat d'assurance-vie est un acte bienfaiteur. Nous n'avons pas tous la capacité d'être sur le terrain mais nous avons la possibilité de participer à ce grand œuvre. **Inscrire le MDA dans son testament, c'est permettre la promotion d'une véritable association au service de la vie.**

UN SEUL ET UNIQUE
OBJECTIF : CELUI DE
SAUVER DES VIES.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au MDA et à ses belles missions, cette brochure vous apportera des renseignements utiles pour vous guider dans votre réflexion et dans la concrétisation de votre projet.

Merci de votre confiance et de votre engagement à nos côtés. //



MICHEL KTORZA

Président MDA
FRANCE



VICTOR WINTZ

Directeur Général MDA
EUROPE FRANCOPHONE

VOTRE PATRIMOINE

AU SERVICE DE LA VIE EN ISRAËL

QUEL PROJET SOUHAITEZ-VOUS SOUTENIR ?

Le Maguen David Adom s'engage pour la vie :

- En assurant les services de **secours d'urgence** pour tout le pays.
- En distribuant à l'ensemble des hôpitaux d'Israël le **sang** pour les personnes nécessitant une transfusion sanguine
- En collectant **nourriture et médicaments** pour distribuer aux plus démunis en Israël.

LES 3 MISSIONS piliers du MDA

QUELQUES CHIFFRES EN 2021

■ SERVICE d'URGENCE MÉDICALE



+ de **500**

FEMMES

ont accouché dans nos ambulances.



+ de **2 000**

INTERVENTIONS D'URGENCE

par jour !



+ de **800 000**

PATIENTS ET BLESSÉS

transportés par nos ambulances dans les hôpitaux israéliens.



+ de **2 500**

VÉHICULES D'URGENCE

adaptés à toutes les situations et terrains.



30 000

SECOURISTES ET MÉDECINS

dont **90%** de volontaires prêts à intervenir à tout moment.



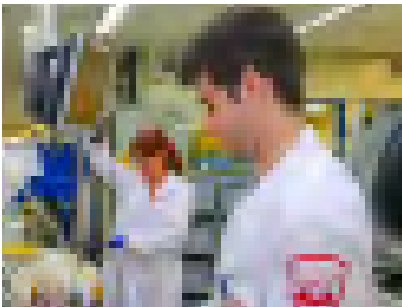
+ de **2 000 000**

D'APPELS D'URGENCE / AN

au 101. Le MDA répond en moyenne en **3 sec.** à un appel d'urgence



■ BANQUE du SANG



45

BLOODMOBILES

supervisées par les équipes de la banque du sang, circulent à travers le pays pour la collecte du sang.



189

STATIONS MÉDICALISÉES

gérées par le MDA. Elles sont autant de centres de collecte de sang.



350 000

POCHES DE SANG

collectées, traitées et distribuées tous les ans aux hopitaux israéliens

■ HUMANITAIRE EN ISRAËL



40

AMBULANCES

réquisitionnées lors des fêtes pour distribuer des colis alimentaires aux plus démunis.



8 000

JEUNES VOLONTAIRES

participent à Tichri, Pourim et Pessah à la distribution de colis alimentaires.



150 000

COLIS ALIMENTAIRES

distribués à chaque fête par le MDA.



CELUI QUI SAUVE UNE VIE,
SAUVE L'HUMANITÉ
TOUTE ENTIÈRE

Traité SANHEDRIN



Cet extrait talmudique résume et détermine depuis 1930 et pour toujours l'unique objectif du MDA : **SAUVER DES VIES HUMAINES.**

Le 7 juin 1930, des médecins et volontaires créent à Tel-Aviv la première station du MDA. Très vite, ils furent une centaine de membres et ont pu faire l'acquisition d'une première ambulance. Bientôt de nouvelles stations ont été bâties dans les villes de Haïfa, Jérusalem puis sur l'ensemble du futur Etat d'Israël.



En 1950, le 1er ministre David BEN GOURION promulgue la loi Maguen David Adom à la KNESSET. Selon cette loi, le MDA devient très officiellement la Société Nationale des Soins d'Urgence en Israël.

Son rôle est vital pour la sauvegarde de ses citoyens : **secourir ceux qui en ont besoin, blessés ou malades.**

Tous les jours de l'année et cela 24 heures sur 24, le MDA prend en charge des milliers de personnes qui doivent la vie sauve à ses équipes médicales. Spécificité israélienne : les secouristes, ambulanciers et médecins du MDA sont des bénévoles.

VOTRE LEÇS POURRA LES AIDER À ACCOMPLIR LEUR MISSION.

AGIR AUX CÔTÉS du MDA

3 MOYENS DE TRANSMETTRE SON PATRIMOINE À ISRAËL

■ LEGS

SE TENIR AUX CÔTÉS du MDA PAR UN LEGS EN EXONÉRATION DE DROITS DE SUCCESSION

VOS DONS SAUVENT DES VIES EN ISRAËL.

Les dons et héritages constituent les ressources principales du MDA Israël. Vous donnez à nos volontaires les moyens d'agir concrètement sur le terrain. On a coutume de dire que le Maguen David Adom est une grande famille où donateurs et bénévoles sont unis au service de la plus grande des causes : **le sauvetage de vies**.

En transmettant tout ou partie de votre patrimoine, vous choisissez de nous témoigner votre générosité avec la certitude d'investir votre legs dans une œuvre bienfaitrice et universelle.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE TESTAMENT :

■ Le testament olographe :

Rédaction de vos volontés entièrement à la main, sur papier libre daté et signé.

Celui-ci pourra être conservé chez un notaire qui l'inscrira au Fichier Central des Dispositions de dernières Volontés.

■ Le testament authentique :

Vous dictez vos volontés à un notaire en présence de deux témoins, plus onéreux, ce testament présente l'avantage d'être incontestable.

EXEMPLE DE REDACTION DE TESTAMENT (LEGS UNIVERSEL)

La formule de legs universel n'est pas la seule, il en existe d'autres comme la formule de legs universel avec legs particulier ou la formule de legs particulier.

Le MDA France vous guide et vous accompagne dans votre démarche.

Pour tous renseignements sur la bonne rédaction de votre testament, veuillez joindre Mme Martine EJNES, Responsable département legs & donations MDA et joignable au **01 43 87 49 02**.

(VOUS)
Prénom NOM
votre adresse
CP Ville

Le 00/00/2022

TESTAMENT

Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures.

Je soussigné(e), (civilité noms et prénoms), né(e) le (date de naissance) à (département de naissance) et résidant au (adresse actuelle), institue le Maguen David Adom France (40 rue de Liège, 75008 Paris) mon légataire universel.

Je nomme le Président du MDA France mon exécuteur testamentaire.

Ecrit de ma main le (date de rédaction) à (département de rédaction).

Signature

■ DONATION

AGIR DE VOTRE VIVANT

La donation est un acte réalisé chez un notaire lequel vous permet de transmettre au MDA de votre vivant les droits ou la propriété d'un bien.



Votre donation servira le MDA dans le cadre d'une action que nous pourrons déterminer ensemble.

Il existe plusieurs formes de donations :

LA DONATION EN pleine PROPRIÉTÉ

Le légataire donne à l'association l'intégralité d'un bien en pleine propriété

LA DONATION EN NUE-PROPRIÉTÉ

Le donateur cède la nue-propiété du bien et continue de son vivant à percevoir les fruits et revenus du bien donné (loyers).

LA DONATION TEMPORAIRE d'USUFRUIT

La propriété du bien est conservée par le donateur. Les revenus générés par ce bien sont perçus par l'association.

■ ASSURANCE-VIE

Vous avez la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance-vie et d'indiquer comme bénéficiaire Maguen David Adom afin de transmettre au bout de 8 ans un capital exonéré d'impôts et de droits de succession.

Lors de sa souscription, vous pouvez désigner le Maguen David Adom comme bénéficiaire, sans faire intervenir un notaire. Il suffit d'indiquer : Maguen David Adom France 40, rue de Liège 75008 Paris.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE .

Une clause de votre contrat vous permet d'indiquer le ou les bénéficiaires, en cas de décès.

Vous pouvez mentionner votre choix comme suit :

A l'association Maguen David Adom France dont le siège social se situe au 40, rue de Liège 75008 Paris.



SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE .

Il vous suffit d'adresser un courrier à l'organisme assureur concerné, en lui indiquant que vous souhaitez modifier le bénéficiaire du contrat en faveur du Maguen David Adom France.

Formule de lettre établissant le MDA comme nouveau bénéficiaire de votre assurance-vie.

(VOUS)
Prénom NOM
votre adresse
CP Ville

(DESTINATAIRE)
Organisme assureur
Adresse
CP Ville

Le 00/00/2022

Objet :

Madame, Monsieur,

Le (date de signature du contrat), j'ai souscrit auprès de votre établissement un contrat d'assurance vie (nom du contrat) n° (numéro du contrat).

Je souhaite que le bénéficiaire, en cas de décès, soit l'association Maguen David Adom France, sise 40 rue de Liège 75008 Paris.

Merci de me faire parvenir l'avenant au contrat.

Dans l'attente de votre retour.

Bien cordialement,

A (ville de rédaction), le (date de rédaction)

Signature

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE

Après 30 ans dans le domaine des legs et donations, Martine EJNES a rejoint le Maguen David Adom France et apporte ainsi à notre association et à toutes les personnes désireuses de léguer au MDA, son expertise, ses qualités d'écoute et toute sa bienveillance.

Elle est à votre entière disposition pour toute question relative aux legs, donations & assurance-vie mais aussi pour vous guider au mieux dans votre projet de legs et démarches administratives ou juridiques.



Pérenniser le fruit du travail d'une vie, c'est possible en léguant tout ou partie de ses biens au Maguen David Adom et en exonération totale de droits de succession.

Sans rédaction de testament de votre part, tous vos avoirs seront distribués aux héritiers existants jusqu'au sixième degré, qui paieront jusqu'à 60% de droits. S'il n'existe pas d'héritiers jusqu'au sixième degré, et en l'absence de conjoint, l'ensemble de vos avoirs sera transféré à l'État français.

Vous pouvez en décider autrement en rédigeant votre testament au profit du Maguen David Adom qui s'engage à perpétuer la mémoire de votre geste si précieux.

C'est une opportunité exceptionnelle et je suis à votre entière disposition pour vous renseigner, répondre à toutes vos questions et même vous aider dans la rédaction de vos volontés.

Vous pouvez me contacter en toute confidentialité, en téléphonant au MDA France : 01 43 87 49 02.



MARTINE EJNES

Responsable département legs & donations
MDA FRANCE

MDA France – 40, rue de Liège 75008 Paris www.mda-france.org – 101@mda-france.org

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS



■ ***Comment se déroulera ma succession si je n'ai pas d'héritier et que je n'ai pas rédigé de testament ?*** _____

L'intégralité de votre patrimoine reviendra à l'Etat français.

■ ***Existe-t-il une somme minimale que je puisse léguer au Maguen David Adom ?*** _____

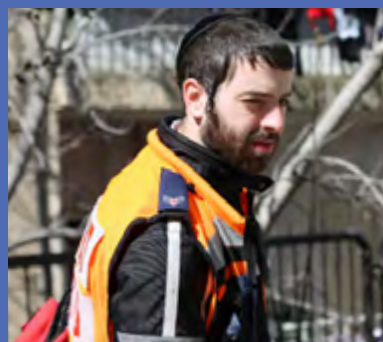
Quel que soit le montant de votre legs, il n'y a aucun « petit » don. Chaque don est indispensable au MDA pour mener à bien sa mission.

■ ***Dois-je obligatoirement passer par un notaire pour rédiger mon testament ?*** _____

S'il n'a rien d'obligatoire, l'établissement d'un testament devant un notaire rend celui-ci « authentique » et il vous permettra de vous assurer que vos volontés seront respectées scrupuleusement.

■ ***Est-ce que je reste propriétaire de mon bien si je le lègue au Maguen David Adom ?*** _____

A 100 %, votre bien reste le vôtre. Le legs ne prend effet qu'au décès, au moment de votre succession.



POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE,
UNE PERSONNE DÉDIÉE, À VOTRE ÉCOUTE :

MARTINE EJNES

Responsable département legs & donations MDA

01 43 87 49 02



**LES AMIS FRANÇAIS DU
MAGUEN DAVID ADOM**
SERVICES D'URGENCES MÉDICALES EN ISRAËL
Association au service de la Vie ! 

MDA FRANCE

40 rue de Liège 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 43 87 49 02

101@mda-france.org



www.mda-france.org



twitter.com/mdafrance



facebook.com/mdafrance



youtube.com/MaguenDavidAdom